

**SYNDICAT de l'ENCADREMENT de la JEUNESSE et des SPORTS
UNSA-éducation**



**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DU 28 AVRIL 2016 - 14h30 à 18h15
RELEVÉ DE DECISION**

Présents :

- pour l'administration : Eric LEDOS (Président), Marie-Christine DEWAILLY (DS), Christine LABROUSSE (chef de bureau - DRH – SD2D), Yves BLANCHOT (DRH – SD2D), Nelly VEDRINE (DRH – SD2D), Marie-Line AVINEL (DRH – SD2D), cette dernière ne participant pas au vote.
- pour les représentants des personnels (RP) du SEJS/UNSA-éducation : Valérie BERGER-AUMONT (RP des IJS de 2^{ème} classe, titulaire), Philippe BAYLAC (RP des IJS de 2^{ème} classe titulaire), Zahra MABROUK (RP des IJS de 2^{ème} classe, suppléante), Isabelle BECU-SALAUN (RP des IJS de 1^{ère} classe, titulaire), Pierre GARREC (RP des IPJS, titulaire).
- pour les RP du SGEN-CFDT : Jean-Jacques JANNIERE (RP des IPJS, titulaire).

Les RP du SEJS effectue la déclaration liminaire suivante :

Puisque la CAP est le lieu où l'on examine les différentes étapes de la carrière des inspecteurs, avec de plus en plus d'exceptions (les nominations sur emploi fonctionnel, et les mouvements qui ont été mis en place dans le cadre de la refonte des régions) nous souhaitons protester de la façon la plus énergique, contre la façon dont se sont passées les affectations sur les nouveaux postes des DRDJSCS fusionnées et manifester notre très vive inquiétude sur l'avenir de notre corps, partagée par la plupart des collègues avec lesquels nous sommes en contact.

Nous constatons :

- *Des conditions d'organisation très variables, plus ou moins de transparentes : sous couvert de charte de déconcentration, chacun fait ce qu'il veut dans son coin ; il n'y a plus de vision politique globale de la gestion des RH.*
- *Ensuite des résultats particulièrement néfastes pour les IJS : les dernières nominations de chefs de pôles sont la goutte d'eau qui fait déborder le vase : aucun inspecteur JS chef de pôle dans la nouvelle région « Hauts de France » y compris sur le pôle sport, les inspecteurs de la jeunesse et des sports cantonnés au rôle d'adjoints d'IASS ! On relève l'absence d'IJS chef de pôle également en BFC et LRMP ; dans d'autres cas (Auvergne Rhône Alpes, Ile-de-France), c'est la dose homéopathique !*

Nous dénonçons également le traitement « asymétrique » des chefferies de pôle et des compétences métiers : postes de responsables de pôles sociaux ou secrétaires généraux fermés aux IJS, postes de chefs de pôles jeunesse ou sports ouverts à tous ! Sans doute parce que l'on estime que les métiers du

champ de la jeunesse et des sports n'ont pas besoin de compétences métiers spécifiques, alors que la jeunesse serait une priorité gouvernementale.

Veut-on encore des inspecteurs de la jeunesse et des sports dans les directions régionales ?

A l'issue de la réunion du bureau national et du conseil national des 6 et 7 avril 2016, les inspecteurs jeunesse et sports ont fait le constat :

- *de l'élimination progressive des postes fonctionnels (DRA)*
- *de l'élimination progressive des postes de chefs de pôle*
- *de la baisse des taux de promotion*
- *de l'absence de convergence indemnitaire*
- *de la baisse des effectifs.*

A cela s'ajoute la gestion catastrophique de nos administrations avec :

- *l'absence de moyens : les ministères sociaux sont une variable d'ajustement !*
- *la multiplication des commandes sans priorisation et des injonctions paradoxales sans aucune revue des missions ni adéquation moyens missions*

Plus globalement, il y a le traitement totalement inacceptable, au sein d'une fonction publique moderne et progressiste, que subissent certains de nos collègues, rétrogradés et maltraités, voire parfois méprisés.

Nous ne pouvons plus accepter le déclassement et la disparition annoncée des inspecteurs de la jeunesse et des sports en tant que corps d'encadrement, nous entendons le faire savoir et nous réagirons en conséquence par tous les moyens à notre disposition.

C'est notre rôle pour défendre notre corps mais aussi la valeur des actions qui ont prévalu à notre engagement en son sein.

Il s'ensuit un débat entre l'administration et les RP du SEJS. Ce débat sera rapporté dans le compte rendu détaillé.

I - Désignation du secrétaire adjoint de séance

Selon la tradition de l'alternance entre syndicats, Jean-Jacques JANNIERE (SGEN-CFDT) est désigné secrétaire adjoint de séance, Marie-Line AVINEL étant la secrétaire de séance.

II – Approbation du compte rendu de la CAP du 8 juillet 2015

En raison de l'absence du représentant de la DJEPVA pourtant attendu et de celle de l'inspection générale siégeant au titre de l'administration et pour que les RP soient à parité avec celle-ci Zahra MABROUK accepte de ne pas participer au vote.

Le compte rendu de la CAP du 8 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité (administration et RP) en prenant en considération les demandes suivantes du SEJS :

- Mentionner la date d'effet des mutations ;
- Mentionner que les candidats à la liste d'aptitude figurant sur la liste complémentaire ne sont pas retenus, ceux sur liste principale ayant accepté leur mobilité géographique ;
- Mentionner dans une annexe au compte rendu les revendications exprimées par le SEJS, celles-ci l'ayant été trop sommairement dans la version initiale. Cette annexe a été transmise par le SEJS à l'administration avant la CAP.

III - Intégration

L'administration énonce qu'une possibilité d'intégration directe dans le corps des IJS est possible au titre de l'année 2016. Trois candidats ont postulé.

Après débat, chaque candidature fait l'objet d'un vote :

- Jérôme ROUILLAUX : vote pour : une voix (RP du SGEN CFDT), 4 abstentions (RP du SEJS), vote contre : 5 voix (administration) ;
- Manuel BRISSAUD : vote pour : 4 voix (RP du SEJS), 1 abstention (RP du SGEN CFDT), vote contre : 5 voix (administration) ;
- Dominique NATO : vote pour : 5 voix (administration), vote contre : 5 voix (RP du SEJS et RP du SGEN CFDT).

Dominique NATO sera proposé pour être directement intégré dans le corps des IJS.

IV - Demande de mise en position normale d'activité de M. Patrick GALLOUX, IJS, affecté à la DRDJSCS des Pays de la Loire auprès de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

L'administration propose de placer M. Patrick GALLOUX en position normale d'activité auprès de l'IFCE.

Avis favorable à l'unanimité (administration et RP).

V – Accès au corps des IJS par voie de liste d'aptitude

Les RP du SEJS rappellent les critères selon lesquels ils se prononcent sur l'intégration par liste d'aptitude dans le corps des IJS. Ces critères seront précisés dans le compte rendu détaillé.

Les RP du SEJS exposent aussi qu'il est indispensable que l'agent intégré par liste d'aptitude effectue une mobilité géographique au moment où il prend son poste d'IJS. Les raisons en sont les suivantes :

- Respecter le principe d'égalité par rapport aux lauréats du concours interne contraints à une obligation de mobilité géographique ;
- Ne pas générer, en restant dans leur service d'origine, des difficultés consécutives à leur changement de positionnement et aux missions d'encadrement propres aux fonctions d'IJS ;
- Tenir compte des avis formulés lors des CAP antérieures et de l'obligation de mobilité géographique imposée aux précédents candidats afin de ne pas introduire une rupture d'égalité par rapport à ces derniers.

L'administration mentionne que conformément à l'article 4 du décret n°2004-697 et du reliquat de 0,2 non utilisé en 2015, trois postes sont ouverts à l'intégration au corps des IJS par liste d'aptitude en 2016. Après débats, l'administration propose une liste principale, et en cas de désistement sur cette liste principale, une liste complémentaire. Chacune de ces listes fait l'objet d'un vote :

- Figurent sur la liste principale : Francis LABREUCHE, Delphine LABAILS et Christophe FOUILLERE. Le vote est le suivant : avis favorable à l'unanimité (administration et RP) ;
- Figurent sur la liste complémentaire : Yves CABON et Bruno TESSIER. Le vote est le suivant : avis favorable : 9 voix (administration et RP du SEJS), 1 abstention (RP du SGEN-CFDT).

Les RP du SEJS rappellent que leur vote favorable est conditionné à une mobilité géographique effective des IJS intégrés par liste d'aptitude.

L'ensemble des RP, suite à un nouveau rejet sans raison claire, demandent que la candidature de Jacky PRIANON soit réexaminée au regard d'éventuels éléments nouveaux en 2017.

VI – Mouvement

Relevé des propositions de l'administration valant décision (classées par ordre alphabétique) :

Noms	Avis de la CAP du 28 avril 2016
Sébastien BORGES	Inscription au premier rang du tableau de mutation pour un mouvement vers la DDCSPP de la Marne (vœu n°1) – Avis favorable à l'unanimité (Administration et RP).
Charles DALENS	Inscription au deuxième rang du tableau de mutation pour un mouvement vers le poste susceptible d'être vacant à la DRDJSCS des Pays de la Loire (vœu n°1) - 9 avis favorables (administration et RP du SEJS), 1 avis défavorable (RP SGEN-CFDT)
Anne DANIERE MOREAU	Inscription au premier rang du tableau de mutation pour un mouvement vers la DRDJSCS d'Aquitaine – Limousin - Poitou-Charente, site de Bordeaux (vœu n° 1) – Avis favorable à l'unanimité (Administration et RP).
Vincent DE PETRA	DDCS du Val d'Oise (vœu n° 2) – Avis favorable à l'unanimité (Administration et RP).
Julien DESCHAMPS	Inscription au premier rang du tableau de mutation pour la DDCS de la Vienne (vœu n° 1) – Avis favorable à l'unanimité (Administration et RP).
Benoît DORE	Inscription au premier rang du tableau de mutation pour la DDCSPP de l'Orne (vœu n° 1) – Avis favorable à l'unanimité (Administration et RP).
Isabelle EYNAUDI	DRDJSCS des Pays de la Loire (vœu n° 1), cependant un poste de CTS à la fédération française de voile (FFV) sera proposé à Isabelle EYNAUDI au 1 ^{er} janvier 2017, voire avant si ce poste devient vacant. – Avis favorable à l'unanimité (Administration et RP).
Thibaut GUILLET	DRDJSCS Centre – Val-de-Loire (vœu n° 1) - Avis favorable à l'unanimité (Administration et RP).
Anne HOLEC	DDCSPP de Lozère (vœu n° 1) - Avis favorable à l'unanimité (Administration et RP).
Fabrice LANDRY	Inscription au troisième rang du tableau de mutation pour un mouvement vers le poste susceptible d'être vacant à la DRDJSCS des Pays de la Loire (vœu n°1) - 9 avis favorables (administration et RP du SEJS), 1 avis défavorable (RP SGEN-CFDT)
Frédéric LE GOFF	DDCS du Finistère (vœu n° 1) – Avis favorable à l'unanimité (Administration et RP). Frédéric LE GOFF mute avec son poste. Par conséquent, un poste d'IJS est supprimé à la DDCS du Morbihan et un poste d'IJS est créé à la DDCS du Finistère.
Florence QUINIOU	Inscription au premier rang du tableau de mutation pour un mouvement vers le poste susceptible d'être vacant à la DRDJSCS des Pays de la Loire (vœu n°1) - 9 avis favorables (administration et RP du SEJS), 1 avis défavorable (RP SGEN-CFDT)
David RIGAUD	DRJSCS des Hauts de France, site de Lille (vœu n° 1) - Avis favorable à l'unanimité (Administration et RP).

Remarques du SEJS

Les règles relatives aux mutations ayant changé, notamment avec la mise en place de tableaux de mutation valables jusqu'à la CAP de mouvement suivante, l'administration réalisera une fiche technique sur le sujet en lien avec les organisations syndicales. Cette fiche technique sera communiquée aux IJS par les organisations syndicales.

Une nouvelle CAP devrait prochainement trancher les cas laissés en suspens en particulier ceux de la DDCS de la Somme et de la direction déléguée des Bouches-du-Rhône à la DRDJSCS PACA.

Le SEJS a attiré l'attention de l'administration sur le cas de plusieurs collègues, qui seront informés personnellement et directement par les RP.

VII – Détachement dans le corps des IJS

L'administration propose le détachement de Bernard GUILLAUME, directeur territorial au conseil régional de Guadeloupe, comme IJS à la DDCSPP du Loir-et-Cher.

Après débats, vérification que le poste est vacant, qu'aucun IJS n'a postulé dessus et présentation du parcours de l'intéressé (directeur général adjoint des services en charge de la jeunesse et des sports) : avis favorable à l'unanimité (administration et RP). Après le départ de Jean-Jacques JANNIERE, c'est Zahra MABROUK qui participe au vote avec les quatre autres RP du SEJS.
